



Association des cadres
de la Confédération

1-2021



Communications ACC



ARAG



Votre droit à l'insouciance

Qu'il s'agisse d'un conflit de voisinage, d'ennuis lors d'un achat ou de problèmes liés à la circulation routière, vous avez vite fait d'être impliqué dans un litige sans qu'il y ait faute de votre part. Pour continuer de profiter de la vie sans souci, vous avez besoin d'un partenaire solide à vos côtés pour vous conseiller et défendre vos droits.



En tant que membre de l'ACC, vous bénéficiez d'un rabais intéressant sur l'assurance de protection juridique, pouvant aller jusqu'à 31%. Pour plus d'informations sur cette offre, envoyez-nous un e-mail à partnerschaften@axa-arag.ch.

Comité central 2020 – 2022

Comité directeur

Président central	Hans Wipfli, dr en droit, DDPS
1 ^{er} vice-président	Martin Bolliger, ing, dipl. ETH
2 ^{ème} vice-président	Peter Büttiker, avocat
Secrétaire général	Christian Furrer, dr en droit
Secrétaire générale suppléante	Margrith Bachmann
Caissier central	Richard Zollinger, DDPS
Rédacteur	Christian Furrer, dr en droit
Délégué « Seniors »	Erwin Steuri
Membre invité	Albert Fritschi, lic. ès. sc. écon.

Assesseeurs

Andreas Wyss, dr. méd. vét., DFI	
Christian Bachofner, DEFR	
Jan Van herle, MER, EPFL	EPFL
Daniel Roubaty, div. à. d.,	Cadres militaires professionnels
Rose Eveline Maradan, lic. ès. lettr., DDPS	AIOFPP *)
Ralph Meile, cap., DFF	Officiers des gardes-frontière

*) AIOFPP: Association des instructrices et instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population

Liaison avec les sections

Affiliation à l'ACC

Cadres dirigeants et spécialisés (depuis la classe de traitement 18 ou de niveau comparable) de l'administration générale de la Confédération, du domaine des EPF (depuis l'échelon de fonction 8), des CFF et de la Poste ainsi que de Swisscom, de la RUAG et de la Nitrochemie AG Wimmis.

Contacts ACC

Adresse postale: ACC, case postale, 3001 Berne

Internet: www.vkb-acc.ch

E-Mail: office@vkb-acc.ch

Mutations

Adhésion, changement d'adresse, mise à la retraite, démission

Annonce à :

– office@vkb-acc.ch ou

– ACC, case postale, 3001 Berne

Démission de l'ACC:

veuillez s.v.p. tenir compte du fait qu'une démission de l'ACC entraîne également la perte de prestations de services ainsi que des avantages / rabais qui leur sont liés (par exemple, la KPT, Zurich).

Renseignements

Office gérant ACC

– Tel. 079 128 63 44

– office@vkb-acc.ch

Impressum

Les Communications ACC paraissent quatre fois par année en langues allemande et française. Elles constituent une publication destinée aux membres de l'ACC.

L'éditeur est l'Association des cadres de la Confédération, ACC, case postale, 3001 Berne. Le rédacteur responsable est M. Christian Furrer, dr en droit.

Layout / Impression : Länggass Druck AG Bern, www.ldb.ch

Dans ce numéro

Nouvelle numérotation de la publication	4
Rétrospective et perspectives	5
Aucune mesure salariale générale pour 2021 et signature de la déclaration d'intention	6
Coronavirus – discussion salariale: geste de solidarité ou mesure d'économie?	7
Les délibérations sur les dépenses de personnel dans le budget 2021 de la Confédération	8
La crise du coronavirus modifie le monde du travail: du home office au partage de postes de travail	8
Révision du droit du personnel de la Confédération	10
Droit du personnel: affectation plus basse d'une fonction. Garantie des droits acquis	10
Changement à la tête de l'Office fédéral du personnel	11
Les 100 ans de la Caisse fédérale de pensions	11
Assemblée des membres 2021 de l'ACC. Annonce préalable	12
Intervention parlementaire: évaluation de la prestation dans l'administration fédérale avec des pourcentages?	13
L'ACC en bref	14
Echelle des salaires dès janvier 2021	16

Annexe: seniors de l'ACC et sections affiliées

Invitation à la visite du Centre opérationnel CFF, Olten

Invitation à l'exposé de l'astronaute Claude Nicollier au Musée de l'aviation militaire de Payerne « Clin d'Ailes » (répétitions)

Invitation à une promenade guidée à travers la vieille ville de Zurich

Invitation au voyage d'automne de l'ACC 2021 à Salzbourg



Nouvelle numérotation de la publication

Le nouvel aspect de la publication, en l'occurrence la brochure « Communications ACC » depuis l'été 2000 est du goût des lecteurs. La continuité appartient aussi au changement : la politique de l'ACC demeure inchangée, la ligne rédactionnelle de la publication également. Comme auparavant, elle est toujours axée sur la défense des intérêts professionnels et économiques des cadres dirigeants et spécialisés de la Confédération. Les discussions portant sur des réductions de salaire auprès des cadres de la Confédération montrent bien qu'il s'agit de continuer à défendre les acquis.

La numérotation de cette publication avait jusqu'ici pour base l'assemblée des membres de l'Association des cadres de la Confédération ACC du mois de mai. La première publication paraissait après cette assemblée au troisième trimestre, portant le numéro 1, la deuxième au quatrième trimestre avec le numéro 2 et le numéro 3 était publié l'année suivante. Par mesure de simplification, on s'alignera dès 2021 sur l'année civile. La première publication de la nouvelle année ne porte plus le numéro 3, mais commence avec le numéro 1, si bien que l'année 2021 se terminera avec le numéro 4.

Christian Furrer, rédacteur



Rétrospective et perspectives

2020: une année extraordinaire et difficile, marquée par la pandémie

La pandémie du coronavirus a modifié sensiblement l'existence au plan mondial

De manière inattendue, le coronavirus a atteint la Suisse au printemps 2020 et forcé à prendre des mesures drastiques, amenant également des changements de comportement. La vie publique, les activités sociales et économiques ont dû être massivement réduites dans le but de protéger la santé. Un développement dramatique qui a précipité l'économie dans une récession et cela à l'échelle mondiale.

Les employé-e-s de la Confédération ont été renvoyés à la maison, afin d'y travailler en home office: un test pratique largement répandu. Des assemblées se virent interdites, dès lors on en vint à des rapports et conversations par conférences vidéo et téléphoniques: diriger le personnel à distance. Des voyages de service à l'intérieur du pays furent supprimés alors que la fermeture des frontières empêcha des voyages à l'étranger.

L'assemblée des membres de l'ACC au mois de mai 2020 a également dû être annulée. L'approbation des points portés à l'ordre du jour s'effectua en procédure écrite ou électronique.

Repli de l'entreprise dans une nouvelle normalité.

Retour au mois d'octobre

Après les étapes d'assouplissement au cours du deuxième trimestre, une deuxième vague d'infections au mois d'octobre contraignit à nouveau de nombreux employé-e-s à recourir au home office (travail à domicile). Dix mois après le déclenchement de la pandémie, la Suisse se trouve toujours en plein milieu d'une maîtrise de la crise. La fin de cette dernière n'est pas encore prévisible. Le virus continue de donner le ton.

Peu de mouvement en matière de politique du personnel

Dans la politique du personnel de la Confédération, il y a eu moins de mouvements que précédemment, car les travaux du Conseil fédéral et du Parlement étaient largement axés sur la maîtrise de

la crise du coronavirus. L'ACC a pu prendre position face à une révision de l'Ordonnance sur le personnel de la Confédération OPers (voir l'article dans ce numéro) et face à une révision partielle de l'Ordonnance du DFAE sur l'ordonnance sur le personnel de la Confédération. Il s'agissait en plus d'aller à l'encontre de demandes du Parlement qui réclamaient une réduction des salaires de la Confédération à partir d'un salaire annuel de 100 000 francs.

Une bonne nouvelle pour le personnel fut la décision du Conseil fédéral de laisser à 1% le taux d'intérêt minimum dans la prévoyance professionnelle pour 2021.

L'ACC s'est engagée jusqu'ici sans succès auprès du Conseil fédéral et de la Commission de gestion du Conseil national pour qu'une base juridique soit créée concernant les frais d'avocat dans le cadre d'enquêtes administratives. Dès le moment où le rapport final d'une enquête administrative constate qu'aucun comportement illégal ne peut être reproché aux employé-e-s en cause, nous estimons que les frais d'avocat doivent être remboursés.

Beaucoup de mouvements pour la Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Au printemps 2020, la pandémie du coronavirus a conduit à un grave effondrement des marchés financiers. Grâce aux mesures de stabilisation des gouvernements et des banques centrales, les cours ont repris l'ascenseur. A la fin de l'année, le degré de couverture de la caisse de pensions s'est développé de manière favorable.

A la fin du mois de septembre 2020, le directeur, M. Dieter Stohler a quitté la caisse de pensions après 9 années de fonction, afin de se vouer à une activité indépendante. Son poste a été repris le 1^{er} novembre par Mme Doris Bianchi.

Perspectives pour 2021

Le personnel peut s'attendre à des années maigres

En ce qui concerne les prévisions conjoncturelles pour l'année 2021, une grande insécurité règne à cause de la pandémie. Avec la vaccination, on espère que la crise pourra être maîtrisée. Les

prévisions favorables escomptent à partir du printemps 2021 un relèvement progressif de l'économie et une croissance de 3% pour 2021. Le renchérissement intérieur s'avérerait à nouveau négatif pour les années 2020 et 2021 (-0,7% ; -0,1%).

Pour les politiciens de la finance, les dépenses extraordinaires de la Confédération pour l'année 2000 sont estimées à quelque 18 milliards de francs, dépenses qui conduisent à une augmentation des dettes. Quand et comment pourront-elles être comblées?

Aussi longtemps que la crise durera, des mesures d'économies de la Confédération, en particulier aussi auprès du personnel, ne sauraient constituer un thème. En effet, la consommation privée soutient la conjoncture en Suisse et elle ne devrait pas être étouffée par des mesures d'économies. Des discussions salariales avec le coronavirus en toile de fond ne sont pas de mise (voir l'article dans ce numéro).

Le bureau classique va disparaître petit à petit

La pandémie a modifié la marche des affaires de l'administration. Une tendance centrale découle des formes de travail flexibles telles que le travail à domicile (home office) en augmentation et la numérisation des processus d'affaires ainsi que de l'engagement de moyens électroniques pour l'accomplissement des tâches incombant aux autorités. En 2021, le Conseil fédéral encourage la transformation numérique. Un exemple à ce propos se trouve être le projet SUPERB pour la modernisation des processus de support, projet pour lequel le Parlement a autorisé en 2020 des crédits de l'ordre de 560 millions de francs.

Ces tendances conduisent à moyen et à long terme à ce que le bureau classique avec les dossiers au lieu de travail, bureau où chacun s'assied devant son propre meuble, vienne à disparaître : le partage de postes de travail (Desksharing) façonne le monde du travail du futur (voir l'article dans ce numéro).

Aucune mesure salariale générale pour 2021 et signature de la déclaration d'intention

Lors des discussions sur les salaires qui ont eu lieu le 26 novembre 2020, le conseiller fédéral Ueli Maurer a annoncé aux associations du personnel de l'administration fédérale que les collaboratrices et collaborateurs de l'administration fédérale ne bénéficieront d'aucune mesure salariale générale en 2021. Les partenaires sociaux ont en outre signé la déclaration d'intention commune 2020–2023 pour l'administration fédérale.

Depuis la dernière rencontre des partenaires sociaux, qui s'était déroulée en mai 2020, le contexte général n'a pas changé. Le groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles table sur un renchérissement annuel de -0,7% en 2020 (état : octobre 2020). Les partenaires sociaux ont par ailleurs signé la déclaration d'intention commune 2020–2023 pour l'admini-

nistration fédérale. Cette déclaration, qui traduit leur engagement en faveur du partenariat social et du dialogue, définit l'organisation et la mise en œuvre du partenariat social au sein de l'administration fédérale. Elle énonce en outre les principaux défis à relever en matière de politique du personnel et fixe les axes stratégiques correspondants.



Le Président central Hans Wipfli avec le conseiller fédéral Ueli Maurer



Corona – discussion salariale : geste de solidarité ou mesure d'économie ?

A cause de la crise du coronavirus, la Confédération a dû décider l'année dernière des dépenses extraordinaires considérables. Dans l'économie privée, des centaines de milliers de personnes ont fourni un travail à temps réduit, tout en se faisant du souci pour le devenir de leur place de travail. D'autre part, le personnel du service public passe pour être privilégié, grâce à des places de travail relativement plus sûres et à de bons salaires. Cela a conduit à une discussion portant sur les salaires, sous le signe de la solidarité et des mesures d'économie.

Renonciation temporaire au salaire comme geste de solidarité

Le 19 mars 2020, la Neue Zürcher Zeitung (NZZ) a proposé que les employé-e-s du service public remettent une partie de leur salaire, en tant que geste de solidarité. Aussi longtemps que la crise durerait, il faudrait en particulier réduire le salaire du personnel de la Confédération de trois pour cent. Les cantons devraient emboîter le pas. La proposition n'a rencontré aucun écho.

A l'occasion de la brève séance extraordinaire afférente aux décisions du Conseil fédéral en matière de coronavirus de ce printemps, le conseiller national Lukas Reimann (UDC / SG) a proposé au conseil qu'il renonce à la moitié de ses jetons de présence, en signe de solidarité. Pour quatre jours de séance, cela aurait donné un montant de 176 000 francs. Le 4 mai 2020, le Conseil national a rejeté cette proposition par 126 voix contre 49.

Réductions salariales dans le service public en tant que mesure d'économie

Contribution à la diminution de la dette selon le Groupe de travail scientifique national suisse sur le COVID-19

Le 21 mai 2020, le Groupe de travail scientifique national suisse sur le COVID-19 a publié un rapport sur la diminution des dettes extraordinaires de la Confédération. Une des cinq variantes concernait des propositions pour une diminution des dépenses de la Confédération. Le groupe d'experts argumenta que les salaires pratiqués dans le secteur public étaient protégés du ralentissement économique. Un gel temporaire ou une réduction des salaires à la Confédération, pour le moins en ce qui concerne les hauts revenus, pourraient contribuer à une répartition plus juste des charges dans la population.

Motion Burgherr: réduction des salaires de 5% pour deux ans

Le 19 juin 2020, le conseiller national Thomas Burgherr (UDC / AG) a déposé une motion qui invite le Conseil fédéral à réduire de 5% au minimum pour les 2 prochaines années les salaires des employé-e-s de la Confédération à partir d'un salaire annuel de 100 000 francs.

Le Conseil fédéral a rejeté la motion le 2 septembre 2020. Il rappela à ce propos qu'aucun moyen financier n'a été engagé en 2021 dans le budget pour des mesures salariales de portée générale. Les salaires se maintiennent ainsi au niveau de l'année précédente. Une grande partie de l'administration fédérale est particulièrement mise à contribution au temps de la crise du coronavirus. Les employé-e-s ne sauraient guère comprendre une réduction salariale et de voir que leur engagement dans la crise n'est pas apprécié à sa juste valeur.

Réduction de salaire auprès du personnel de l'Etat dans le canton de Genève ?

Le canton de Genève s'attend pour 2021 à un déficit de 500 millions de francs. Le 17 septembre 2020, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil de réduire les salaires du personnel de l'Etat de 1% par année jusqu'en 2024. A la suite des protestations véhémentes du personnel, le Conseil d'Etat a retiré sa proposition en date du 23 novembre 2020.

Remarques de l'ACC

Maintenant, en plein milieu de la crise, ce n'est guère le moment de discuter de mesures d'économies et de réductions des salaires dans le service public. La consommation privée représente les deux tiers du produit intérieur brut. Des mesures d'économies ne feraient que renforcer la crise économique. Le cas échéant, on ne pourra discuter des mesures d'économies éventuelles en général qu'au moment où la récession sera surmontée.

Le Département fédéral des finances (DFF) part du principe qu'il faut s'attendre d'ici à la fin de l'année 2023 à de nouvelles dettes de la Confédération de l'ordre de quelque 30 milliards de francs. De ce fait, les excédents de ces 15 dernières années seraient de nouveau utilisés. On attend pour le printemps 2021 la décision du Conseil fédéral sur la manière avec laquelle ces dettes pourraient être réduites à moyen terme.

Les délibérations sur les dépenses de personnel dans le budget 2021 de la Confédération

Le budget 2021 de la Confédération est fortement marqué par la crise du coronavirus et ses répercussions économiques. Le message du 27 août 2020 a été complété ultérieurement par plusieurs propositions de crédits qui se trouvent en rapport avec la crise du coronavirus. Contrairement à ces dernières années et lors des délibérations sur les dépenses de personnel, il y a eu moins de confrontations tendues et aucunes différences entre les deux Chambres.

Dépenses de personnel et effectif des postes en 2021

Les dépenses de personnel pour l'année 2021 s'élèvent à 6019 millions de francs. En raison de la crise du coronavirus, aucuns moyens ne sont engagés au budget 2021 pour des mesures générales de salaire. En ce qui concerne l'effectif des postes, 38 062 équivalents plein temps (2020: 37 635) sont proposés.

Délibérations des Chambres les 3 et 7 décembre 2020

Au Conseil national et pour la première fois, le groupe de l'Union démocratique du centre (UDC) n'a déposé aucune proposition pour une réduction des coûts de personnel. Dans le cadre du plan financier 2022 à 2024, il a proposé par contre de réduire les coûts de personnel de 1,2% par année (30 millions de francs à chaque fois). Cela signifierait une suppression de 500 postes pour le département DDPS.

Le conseiller fédéral Ueli Maurer souligna les tâches en constante augmentation de la Confédération et mit en exergue le fait que l'administration fédérale atteint chaque année un gain d'efficacité de 2%. Le personnel très motivé fournit un bon travail et mérite de la considération. En conséquence, la proposition a été rejetée par 141 voix contre 53.

Le 7 décembre 2020 et au Conseil des Etats, aucune proposition n'a été déposée concernant les dépenses de personnel.

La décision du Parlement portant sur le budget 2021 prévoit un déficit de 6,1 milliards de francs face à des recettes de 75,8 et des dépenses de 81,9 milliards de francs. Ce résultat est à attribuer au premier chef aux dépenses extraordinaires générées par le coronavirus.

La crise du coronavirus modifie le monde du travail – du travail à domicile au partage des postes de travail

La pandémie a accéléré la tendance à des formes flexibles de travail ...

A la Confédération, le travail à domicile (Home Office) s'entend comme forme de travail mobile. Avant la crise du coronavirus, le travail à domicile était peu répandu. A partir du 16 mars 2020 et à nouveau depuis le 19 octobre, le Conseil fédéral a organisé le travail à domicile pour le personnel de la Confédération. Aujourd'hui et cela représente un gros potentiel, jusqu'à 25 000 sur les 38 000 collaboratrices et collaborateurs que compte en tout l'administration fédérale travaillent à domicile.

La transmission des résultats du travail effectué et la communication interviennent par le biais de canaux numériques. Au printemps, l'infrastructure TIC de la Confédération a été développée pour une application du travail à domicile sur une large échelle. Les places de travail standard permettent ainsi de travailler de manière flexible et sans restriction dans l'administration fédérale.

Grâce à la pandémie, la *numérisation* s'est vue propulsée. Elle renforcera la tendance à un bureau où le papier sera absent. Le Conseil fédéral veut promouvoir le développement électronique des processus d'affaires de la Confédération. Le projet du 11 décembre 2020 d'une Loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA) va dans ce sens.

Le travail mobile-flexible deviendra toujours plus la règle

Les feedbacks du personnel montrent que beaucoup de collaboratrices et de collaborateurs espèrent pouvoir fournir une partie de leur travail hebdomadaire en Home Office. Il s'agit maintenant d'évaluer les formes de travail flexibles et de compléter les réglementations existantes. Des entretiens à ce propos entre les associations / syndicats du personnel et l'Office fédéral du personnel (OFPER) sont en cours.

Des formes de travail flexibles ne peuvent être accordées et convenues que si elles sont compatibles avec la marche du service.



... et conduit à l'introduction de places de travail collectives (Desksharing)

Les formes de travail flexibles sont celles par lesquelles les collaboratrices et les collaborateurs effectuent une partie du travail à l'extérieur du bâtiment où se trouve leur place de travail. Là où l'on travaille dans une large mesure de manière mobile, les surfaces de bureau du lieu de travail sont moins utilisées.

Les services de la construction et des immeubles de la Confédération (Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL, ainsi qu'Armasuisse Immobilier) ont élaboré un concept visant à introduire des postes de travail collectifs. Le Conseil fédéral a adopté ce concept lors de sa séance du 18 décembre 2020. Il charge ainsi les départements et la Chancellerie fédérale d'introduire en principe le partage de postes de travail (Desksharing) pour les places de travail standard en Suisse, en rapport avec l'extension de formes de travail flexibles.

Réaménagement des places de travail – changements majeurs pour toutes les personnes intéressées

La réduction accrue du nombre de postes de travail individuels permettra d'optimiser les surfaces de bureau. A l'avenir, les espaces seront réaménagés de façon à rendre possibles différentes situations de travail (séances, conférences, échanges, travail au calme, etc.). Les exigences liées à l'organisation du travail individuel et en équipe pourront ainsi être mieux prises en compte.

Le réaménagement des postes de travail entraînera des changements majeurs pour toutes les personnes intéressé-e-s. De ce fait, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) d'élaborer un plan global de réorganisation qui garantira également la participation des collaboratrices et des collaborateurs. Le réaménagement des postes de travail sera mis en œuvre dans le cadre de projets concrets dans les diverses unités administratives.

Révision du droit du personnel de la Confédération

Lors de sa séance du 18 novembre 2020, le Conseil fédéral a adopté une révision du droit du personnel de la Confédération. Cette révision prévoit entre autre une simplification du processus de remboursement des coûts de l'accueil extrafamilial des enfants.

La révision du droit du personnel de la Confédération simplifie fortement le processus de remboursement des coûts de l'accueil extrafamilial des enfants. Ce remaniement n'a aucune incidence sur les coûts. L'administration fédérale, en tant qu'employeur, participe désormais davantage aux frais d'achat de l'abonnement

général (AG) des CFF, cela dans le cadre de la concrétisation d'un mandat donné par le Parlement. Les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021. La seule exception concerne la nouvelle réglementation relative à l'accueil extrafamilial des enfants qui entrera en vigueur le 1^{er} août 2021 seulement.

Droit du personnel : évaluation plus basse d'une fonction. Garantie des droits acquis

Le Tribunal fédéral a confirmé le fait que la garantie salariale, selon l'article 52a de l'Ordonnance sur le personnel de la Confédération OPers n'englobe que le salaire, mais non pas les prestations de prévoyance.

L'article 52a de l'Ordonnance sur le personnel de la Confédération OPers régit la garantie de salaire en cas d'adaptation du contrat de travail due à l'affectation de la fonction de l'employé à une classe de salaire inférieure ou à l'attribution à ce dernier d'une fonction moins bien évaluée. La garantie du maintien des droits acquis est accordée en cas de réorganisations si les motifs du déclassement de la collaboratrice ou du collaborateur ne lui sont pas imputables. L'alinéa 1 régit la garantie de salaire pour les collaboratrices et les collaborateurs qui ont moins de 55 ans lors de la modification de leur contrat (pendant deux ans), tandis que l'alinéa 2 vise les employé-e-s qui ont 55 ans ou plus lors de la modification de leur contrat (sans limite de temps). On entend par salaire antérieur au sens de cette dispo-

sition le salaire correspondant à la classe de salaire, sans les éventuelles allocations.

Par son jugement du 12 novembre 2020, le Tribunal fédéral a confirmé le fait que la garantie salariale n'englobe que le salaire, mais non pas les prestations de prévoyance. Un employé âgé de 55 ans auquel un poste est attribué au-dessous de la 24^{ème} classe de traitement reçoit certes le salaire antérieur, mais doit cependant accepter des prestations plus basses de la caisse de pensions, à cause du changement du plan d'assurance. Le plan pour cadres s'applique aux employé-e-s à partir de la classe de salaire 24 et le plan standard s'applique aux employé-e-s des classes de salaire 1 à 23.



Barbara Schaerer



Rahel von Kaenel

Changement à la tête de l'Office fédéral du personnel

Le Conseil fédéral a nommé Mme Rahel von Kaenel en qualité de nouvelle directrice de l'Office fédéral du personnel (OFPER). Elle succédera à Mme Barbara Schaerer qui prendra sa retraite à la fin du mois de février 2021.

Mme Rahel von Kaenel, nouvelle directrice de l'Office fédéral du personnel

Mme Rahel von Kaenel, au service de la Confédération depuis 2008, était depuis 2016 la secrétaire générale du Département fédéral des finances (DFF). Elle a étudié l'archéologie classique et l'histoire à l'Université de Berne où elle a également obtenu son doctorat après avoir effectué des séjours de recherche à l'étranger. Le développement d'une politique durable du personnel et de la prévoyance de la Confédération fait partie de ses tâches, tout comme l'offre de formation et de perfectionnement pour toutes les catégories de personnel de l'ensemble de l'administration fédérale. A cet égard, Mme von Kaenel tiendra compte des processus de transformation à venir et des changements qu'ils impliqueront pour les profils professionnels.

Mme Barbara Schaerer a remis sur les rails l'Office fédéral du personnel

Mme Barbara Schaerer, juriste, venant de l'Administration fédérale des finances (AFD), est entrée en fonction à l'Office fédéral

du personnel (OFPER) le 1^{er} mai 2008. Après la non-réélection du conseiller fédéral Christoph Blocher, elle a eu pour mandat de reconstruire l'Office fédéral du personnel. En effet, au cours des années 2006 et 2007, l'office avait été réduit aux seules tâches stratégiques, avec pour corollaire une réduction massive de personnel. Mme Schaerer a réussi à repositionner l'OFPER en tant que centre de compétence, tout en lui redonnant une grande importance. Actuellement, l'office dispose de 130 postes à plein temps. Parmi les points forts de l'activité de Mme Schaerer en tant que directrice pendant 12 années, on peut citer la relance du partenariat social, la création du Centre de formation de l'administration fédérale et la révision 2012 de la Loi sur le personnel de la Confédération (LPers). L'ACC tient à exprimer ici sa gratitude à Mme Schaerer pour le travail fourni et la bonne collaboration.

Les 100 ans de la Caisse fédérale de pensions

La Caisse fédérale d'assurance en tant qu'institution a débuté son activité le 1^{er} janvier 1921. Selon les statuts de 1920, on prélevait 5% du salaire annuel du fonctionnaire et la Confédération en versait 7%. L'âge de la retraite était fixé à 70 ans. Les hommes devaient avoir accompli 50 ans de service et les femmes 35 pour avoir droit aux prestations complètes. En 2001, le Conseil fédéral a mis en vigueur la Loi fédérale sur la Caisse fédérale de pensions, conférant à PUBLICA le statut d'établissement de droit public doté d'une personnalité juridique en propre. Le 1^{er} juin 2003, les rapports d'assurance furent transférés à PUBLICA et la Caisse fédérale d'assurance en tant qu'office fédéral fut dissoute.

La Caisse fédérale de pensions PUBLICA est une institution de prévoyance autonome de droit public. Elle est organisée en institution collective et regroupe aujourd'hui 20 caisses de prévoyance. PUBLICA assure le suivi de près de 65 000 personnes assurées et de quelque 42 000 bénéficiaires de rentes de l'administration fédérale, du domaine des EPF ainsi que d'autres unités administratives décentralisées et de quelque 70 autres organisations qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune. Avec une somme au bilan de 41 milliards de francs suisses au 31 décembre 2019, PUBLICA compte parmi les plus grandes caisses de pensions de la Suisse.

Assemblée des membres 2021 de l'ACC. Annonce préalable

La 72ème assemblée des membres de l'Association des cadres de la Confédération ACC aura lieu le **mercredi 5 mai 2021**, à 1715 heures, à l'Hôtel Bellevue Palace de Berne. L'orateur du jour sera **Monsieur le Conseiller fédéral Ueli Maurer**, chef du Département fédéral des finances DFF. Il parlera de la **numérisation dans l'administration fédérale** – un thème central pour le personnel de la Confédération au cours de ces prochaines années. La stratégie du personnel 2020 à 2023 met également le doigt sur les défis relevant de la transformation numérique. Ce ne sont pas seulement les technologies modernes, mais aussi de nouvelles formes de collaboration qui entraînent avec elles de profonds changements. Le Département fédéral des finances DFF est compétent pour la numérisation dans l'administration fédérale et la collaboration correspondante avec les cantons.

L'ACC espère que l'évolution épidémiologique permettra la tenue de l'assemblée.

Discours de
Ueli Maurer
**numérisation dans
l'administration
fédérale**

Intervention parlementaire

Evaluation de la prestation dans l'administration fédérale avec des pourcentages ?

Par une motion du 24 septembre 2020, le conseiller national Thomas Burgherr (UDC / AG) demande une adaptation du système d'évaluation de la prestation dans l'administration fédérale.

Que demande la motion Burgherr ?

Le système d'évaluation des prestations dans l'administration fédérale doit être adapté selon les critères suivants :

- Le système doit compter cinq échelons ou plus, mais le nombre d'échelons sera impair.
- Pour évaluer la réalisation des objectifs, on utilisera de nouvelles désignations, par exemple « n'atteint pas l'objectif », « atteint en partie l'objectif », « atteint l'objectif », « dépasse l'objectif » et « dépasse clairement l'objectif ».
- L'évolution des salaires répondra à de nouveaux critères et il n'y aura plus d'augmentation automatique des salaires pour les trois échelons d'évaluation intermédiaires.
- Des modes d'évaluation relative seront examinés pour obtenir automatiquement une répartition selon une courbe en cloche.

Pourquoi le système d'évaluation des prestations doit-il être adapté ?

1. Dans la nouvelle logique d'évaluation, il faut un nombre impair d'échelons pour ne pas être tenté de surévaluer les prestations, comme c'est notamment le cas aujourd'hui dans le système à quatre échelons.
2. Les termes « bon », « suffisant », etc. comme actuellement n'incitent pas à évaluer correctement les prestations. Le but de l'évaluation est pourtant de savoir si la collaboratrice ou le collaborateur atteint les objectifs. La réalisation des objectifs se mesure par rapport aux objectifs et non par rapport à de vagues qualificatifs tels que « bon » ou « suffisant ».
3. Si la majorité des collaboratrices et collaborateurs dépassent ou dépassent clairement les objectifs, c'est que quelque chose ne joue pas avec l'évaluation ou la formulation des objectifs. Une répartition selon une courbe en forme de cloche est donc nécessaire.

Pourquoi le Conseil fédéral propose de rejeter la motion ?

En date du 10 mars 2020, le Conseil national a adopté le postulat « Dissocier l'évolution salariale de l'évaluation des prestations » déposé par sa Commission des finances. Ce postulat offre au Conseil fédéral l'opportunité d'associer directement l'évolution salariale à l'évaluation des prestations et d'étudier d'autres solutions. Cet examen devra également englober les échelons d'évaluation, leurs désignations et les règles en matière de répartition des évaluations. Les desiderata de la motion Burgherr seront donc traités dans le cadre de ce postulat, en l'occurrence dans un contexte plus large.

Remarques de l'ACC face à la répartition selon une courbe en cloche

Avec une répartition selon une courbe en cloche, on se réfère à la formule développée par Gauss, mathématicien allemand, sur la répartition normale. En conséquence, la grande majorité du personnel devrait être évaluée uniformément avec les échelons 2 (suffisant) et 3 (bon). Une minorité à peu près équivalente devrait être attribuée aux échelons 1 (insuffisant) et 4 (très bon). Représentée graphiquement, cette répartition donnerait l'image d'une cloche.

Selon la motion, le Conseil fédéral devrait fixer une répartition normale (pourcentages) dans les échelons d'évaluation. Le personnel, engagé à la Confédération et qualifié aujourd'hui de bon, devrait être moins bien évalué, afin de correspondre à une répartition normale. Finalement, il s'agit là de freiner la progression salariale du personnel et d'économiser des coûts. Dans l'industrie de la finance, auprès des banques et des assurances, on conteste le fait que la répartition normale donnerait une bonne image de la réalité.

L'ACC en bref

But et activité

Fondée en 1948, l'Association des cadres de la Confédération ACC a pour but de défendre et de représenter les intérêts professionnels et économiques de ses membres, de favoriser la coopération et d'entretenir les contacts personnels. De plus, elle offre à ses membres des prestations de services avantageuses.

L'ACC constitue une communauté d'intérêts libre et autonome de cadres dirigeants et spécialisés. Elle prend part à toutes les négociations officielles relatives à des questions de politique du personnel avec le Conseil fédéral, le Département fédéral des finances (DFF), l'Office fédéral du personnel (OFPER), la Caisse fédérale de pensions PUBLICA ainsi qu'avec le Domaine des Ecoles polytechniques fédérales.

Domaine d'organisation

Cadres dirigeants et spécialisés (depuis la classe de traitement 18 de la Confédération) et du domaine des EPF (depuis l'échelon de fonction 8) ainsi qu'à conditions comparables, des personnes travaillant dans une entreprise avec participation de la Confédération (par exemple, les CFF, la Poste et Swisscom SA).

L'ACC est une communauté d'intérêts libre et indépendante de cadres dirigeants et spécialisés de la Confédération, des entreprises et établissements de cette dernière, comptant quelque 4000 membres.

Structure, effectif des membres

Au sein de l'association, les membres de la région Zurich / Suisse orientale, les collaboratrices et collaborateurs de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), les cadres militaires professionnels ainsi que les instructrices et les instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) forment leur propre section.

Effectif des membres: 4000 environ.

L'ACC est une organisation de milice. Le comité directeur et le comité central travaillent à titre bénévole. Ils sont appuyés par l'office gérant.

Information des membres

- Constamment par l'entremise d'Internet www.vkb-acc.ch, menu « Actualité »;
- tous les trimestres en français et en allemand par la parution de la brochure « Communications ACC »; elles sont visibles sous www.vkb-acc.ch/publications
- par l'assemblée annuelle des membres;
- par les manifestations de sections.

Prestations accessoires

- Assurance protection juridique (droit du travail) pour tous les membres actifs de l'ACC. L'assurance désigne l'avocat. Le Règlement 2015 du comité central: www.vkb-acc.ch/vos-avantages, chiffre 1.2. est déterminant.

Offres de prestations de services

- En tant que membre, vous pouvez bénéficier d'avantages auprès des partenaires mentionnés ci-après. L'ACC s'est engagée à signaler les offres. Pourtant, dans ce contexte, elle n'assume pas d'autres obligations. La responsabilité pour les informations et la qualité des prestations de services sont du ressort des prestataires.
- Rabais sur les primes dans le cadre des assurances complémentaires de la caisse-maladie KPT (adhésion ou transfert jusqu'à l'âge de 70 ans). Le formulaire de demande peut être obtenu par



écrit auprès de VKB-ACC, case postale, 3001 Berne ou par courriel sous office@vkb-acc.ch.

- Conditions avantageuses auprès de Zurich, le réseau de vente de la « Zürich », société d'assurance dans les domaines des assurances véhicules à moteur, ménage et responsabilité civile privée.
- Renseignements : tél. 0800 33 88 33, du lundi au vendredi, de 08.00 heures à 20.00 heures.
- Assurances protection juridique dans le domaine privé auprès de AXA-ARAG à des conditions avantageuses. Le formulaire de demande peut être obtenu par écrit auprès de VKB-ACC, case postale, 3001 Berne ou par courriel sous office@vkb-acc.ch.
- Accès à des hypothèques à des conditions favorables dans toute la Suisse pour les assuré(e)s et les bénéficiaires de rentes de PUBLICA par le biais de la Banque cantonale bernoise sous www.bekb.ch/publica.
- Solutions exclusives pour votre fortune de libre passage. Peut bénéficier de l'offre celle ou celui qui sort de la caisse de pension, prend une retraite anticipée ou exerce une activité indépendante, n'a plus d'engagement fixe ou part à l'étranger. Angelo Rabiolo, RABCONSULT AG, est partenaire en coopération de la Banque privée Reichmuth & Co et des Banquiers privés Bordier & Cie. Angelo Rabiolo, Brunnadernstrasse 35, 3006 Berne. Courriel : angelo.rabiolo@rabconsult.ch, Téléphone : 079 153 22 53.
- Conseil dans les domaines de succession, de la retraite et de la prévoyance par VZ Centre de fortune SA, un prestataire de services financiers avec des succursales dans toute la Suisse. Les membres de l'ACC obtiennent un rabais de 15% sur les prestations de services. Téléphone : 044 207 27 27. www.vzch.com.
- Rabais spécial jusqu'à 13% sur les voitures neuves Mercedes-Benz. Tous les revendeurs officiels Mercedes-Benz de Suisse accordent le rabais sur présentation du formulaire d'attestation juridiquement valable signé par l'ACC. Ce formulaire peut être commandé auprès de l'ACC sous : office@vkb-acc.ch ou par écrit auprès de VKB-ACC, case postale, 3001 Berne. Le véhicule doit faire l'objet d'une facture établie au nom du membre et immatriculé pendant 6 mois au minimum.

- Rabais spécial de 12% sur les voitures neuves Volvo. Tous les revendeurs officiels de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein accordent le rabais sur présentation du formulaire d'attestation juridiquement valable signé par l'ACC. Ce formulaire peut être commandé auprès de l'ACC sous : office@vkb-acc.ch ou par écrit auprès de VKB-ACC, case postale, 3001 Berne. Le véhicule doit faire l'objet d'une facture établie au nom du membre, être immatriculé pendant 6 mois au minimum et comptabiliser 6000 km.

Cotisation annuelle

Actifs Fr. 70.-, retraités Fr. 35.-.

Annnonce de mutations, commande de matériel de propagande / recrutement

- Les mutations (adhésion, changement d'adresse, mise à la retraite, départ, démission) doivent être communiquées svp à temps à l'office gérant (adresse en page 2).
- Démission de l'ACC : nous vous prions svp de tenir compte du fait qu'une démission de l'ACC entraîne également la perte de prestations de services ainsi que des avantages qui leur sont liés (par exemple, KPT, Zurich).
- La documentation pour le recrutement de nouveaux membres est envoyée directement par l'office gérant à l'adresse que vous avez indiquée.

Contact avec l'ACC : voir page 3

Échelle des salaires dès janvier 2021

valable dès le 01.01.2021

(Art. 36 OPers)

Classe de salaire	Rétribution brute maximum (100%) en Fr.	Rétribution mensuelle brute (1/13) en Fr. <i>Base de calculation</i> ¹⁾	Évolution du salaire	
1	63'237	4'864.40	Augmentations de salaire selon l'art. 39 OPers	
2	64'262	4'943.20		
3	65'300	5'023.10		
4	66'337	5'102.85		
5	68'260	5'250.80		
6	71'436	5'495.10		Échelons d'évaluation 4 = 3.0% - 4.0% 3 = 1.5% - 2.5% 2 = 0.0% - 1.0% 1 = -4.0% - 0.0%
7	74'602	5'738.60		
8	77'734	5'979.55		
9	80'945	6'226.55		
10	84'142	6'472.45		
11	87'302	6'715.50		
12	90'540	6'964.65		
13	93'834	7'218.00		
14	97'221	7'478.55		
15	101'254	7'788.75		
16	105'345	8'103.45		
17	109'732	8'440.95		
18	114'959	8'843.00		
19	120'157	9'242.85		
20	125'366	9'643.50		
21	130'567	10'043.65		
22	135'787	10'445.15		
23	142'418	10'955.20		
24	151'115	11'624.20		
25	159'021	12'232.40		
26	166'956	12'842.75		
27	174'879	13'452.25		
28	182'831	14'063.90		
29	191'919	14'763.00		
30	205'927	15'840.55		
31	215'311	16'562.35		
32	224'706	17'285.05		
33	243'577	18'736.70		
34	262'674	20'205.70		
35	281'946	21'688.15		
36	301'431	23'187.00		
37	321'107	24'700.50		
38	385'648	29'665.20		

¹⁾ Montant à utiliser pour les mutations dans IGDP
 Sans indemnité de résidence, ni allocation familiale
 Les montants sont arrondis selon les règles commerciales
 Salaire minimum selon art. 7 al. 1 de l'ordonnance-cadre LPers (RS 172.220.11): Fr. 43'917 (sans indemnité de résidence)

valables dès le 01.01.2021 (Art. 43 OPers, Art. 11 O-OPers)

Indemnité de résidence Zones	Brute	
	Par année en Fr.	Par mois 1/12 ¹⁾ en Fr.
1	433	36.05
2	865	72.10
3	1'298	108.15
4	1'730	144.20
5	2'163	180.25
6	2'596	216.30
7	3'028	252.35
8	3'461	288.40
9	3'893	324.45
10	4'326	360.50
11	4'759	396.55
12	5'191	432.60
13	5'624	468.65

¹⁾ Montant à utiliser pour les mutations dans IGDP

Autres suppléments	Par heure en Fr.	
Travail de nuit (Art. 12 al. 3 O-OPers)		6.73
Service de permanence (Art. 13 O-OPers)	jusqu'à la 20 ^e classe de salaire	6.73
	à partir de la 21 ^e classe de salaire	7.86
	en cas de compensation sous la forme d'heures de congé	1.33
	Par engagement en Fr.	
Allocation pour engagements irréguliers (Art. 15 al. 1 O-OPers)		5.06

Allocations complétantes et allocations familiales ²⁾ (Art. 51 et 51a OPers)	Par année en Fr.	Par mois 1/12 en Fr.
Pour le premier enfant donnant droit à l'indemnité	4'481	373.45
Pour chaque autre enfant donnant droit à l'indemnité	2'894	241.15
Pour chaque autre enfant donnant droit à l'indemnité qui a atteint l'âge de 15 ans et qui suit une formation	3'152	262.70

²⁾ Les employés ont droit à des allocations complétantes correspondant à la différence entre les montants cités ci-dessus et les allocations familiales. Si les allocations familiales sont égales ou supérieures aux montants cités ci-dessus, il n'y a pas de droit aux allocations complétantes.

valables dès le 01.01.2021

Personnes en formation et stagiaires selon la Formation professionnelle initiale ¹⁾	Groupe tarif	Par année en Fr.	Par mois 1/12 en Fr.	Par mois 1/13 en Fr.
Personnes en formation CFC, AFP (Statut sal. 41/42) ²⁾				
en première année	L1	10'423		801.80
en deuxième année	L2	12'839		987.65
en troisième année	L3	19'598		1'507.50
en quatrième année	L4	23'347		1'795.95
Deuxième apprentissage (1er apprentissage conclu) (Statut sal. 41/42)				
après un apprentissage de trois ans	L5a	22'314		1'716.45
après un apprentissage de quatre ans	L5b	26'723		2'055.60
Stagiaires (Statut sal. 41/42)				
selon l'art. 15 OFPr ³⁾	PBBV	22'977		1'767.45
écoles de commerce CFC 2+1 ⁴⁾	PBGB	19'598		1'507.50
écoles de commerce HMS 3+1	PHMS	23'347		1'795.95
Stagiaires selon l'art. 25 LEHE ⁵⁾	PHFK	29'273		2'251.80

Stage pendant des études de bachelor intégrant la pratique (Statut sal. 50) ^{1/5)}	Groupe tarif	Par année en Fr.	Par mois 1/12 en Fr.	Par mois 1/13 en Fr.
en première année	PiBS	26'400	2'200.00	
en deuxième année		28'800	2'400.00	
en troisième année		33'600	2'800.00	
en quatrième année		38'400	3'200.00	

Stagiaires issus d'Universités et de Hautes Ecoles Spécialisées (Statut sal. 50) ¹⁾	Groupe tarif	Par année en Fr.	Par mois 1/12 en Fr.	Par mois 1/13 en Fr.
Pendant les études de bachelor	HS 1	32'021	2'668.45	
Diplômés bachelor	HS 2	44'830	3'735.85	
Diplômés master/licence	HS 3	50'168	4'180.65	
Candidats de doctorat / Postdoc (Statut sal. 50)	S1	pas de prescription salariales		

¹⁾ Pas d'indemnité de résidence

²⁾ Changement AFP-CFC: 1^{ère} année = L2, 2^{ème} année = L3, 3^{ème} année = L4

³⁾ Valable jusqu'à la fin de l'année 2020 (les contrats existants ne seront pas adaptés)

⁴⁾ ainsi que d'autres stages de formation professionnelle initiale (Solution de remplacement à l'art. 15 OFPr)

⁵⁾ Les coûts salariaux sont financés par les enveloppes budgétaires des unités administratives

Contributions aux assurances sociales

valables dès le 01.01.2021

	Employeur	Employé
AVS/AI/APG		
Contribution à l'assurance	5.300%	5.300%
AC		
jusqu'à 148'200 Fr. y compris 13ème salaire (gain assuré *)	1.10%	1.10%
à partir de 148'200 Fr. y compris 13ème salaire (gain assuré *)	0.50%	0.50%
Suva (montant maximum du gain assuré * = Fr. 148'200)		
Assurance-accidents professionnel (AAP)	0.1319%	--
Assurance-accidents non professionnel (AANP)	0.5940%	0.3960%

* selon art. 23 LACI

Contributions à la prévoyance professionnelle

Déduction de coordination Publica: Fr. 25095

Plan standard (classes de salaire 1 à 23)		Employeur	Employé
selon art. 24 RPEC	Âge 22 - 34	6.90%	5.85%
	Âge 35 - 44	9.00%	7.25%
	Âge 45 - 54	16.60%	9.40%
	Âge 55 - 65	21.75%	12.50%
	Âge 66 - 70	5.85%	5.85%
Plan pour cadres (classes de salaire 24 à 38)		Employeur	Employé
selon art. 24 RPEC	Âge 22 - 34	6.80%	5.95%
	Âge 35 - 44	9.00%	7.25%
	Âge 45 - 54	19.20%	9.70%
	Âge 55 - 65	24.30%	12.80%
	Âge 66 - 70	5.95%	5.95%

Salaire horaire et suppléments sur le salaire horaire (Art. 19 O-OPers)

Le salaire horaire d'un employé se monte au 2100^e du montant constitué de son salaire annuel, de l'indemnité de résidence et de l'allocation familiale (si les conditions sont remplies). Le 13e salaire est compris.

L'indemnité remplaçant les vacances pour les employés rémunérés sur la base d'un salaire horaire s'élève à 10.64% (5 semaines de vacances), à 13.04% (6 semaines de vacances) et à 15.56% (7 semaines de vacances).

L'indemnité pour les jours fériés s'élève à 2.97% du salaire horaire.



Seniors de l'ACC et sections affiliées

Chères et chers seniors,

Même si les voyages et manifestations ne se trouvent pas actuellement en point de mire, nous nous tournons vers des changements positifs. Dès lors, nous espérons vivement pouvoir nous déplacer librement après la vaccination qui ne saurait tarder contre le Covid 19.

En pleine confiance, les manifestations que nous avons dû annuler l'année passée sont désormais « réactivées » pour le printemps 2021.

Lors de chaque voyage, visite ou manifestation, nous nous en tiendrons toujours aux dispositions à chaque fois valables pour nous protéger du coronavirus. Cela signifie également qu'un formulaire de contact doit être établi pour chaque manifestation.

Cela nous aiderait si lors de chaque inscription vous nous communiquez les données personnelles, l'adresse du domicile, le numéro de téléphone ainsi que l'adresse courriel de tous les participant-e-s.

MANIFESTATIONS À VENIR POUR L'HIVER / PRINTEMPS 2021

Dans les dernières Communications ACC déjà, les manifestations suivantes ont paru, assorties de l'invitation et du programme détaillés :

Visites du Centre des collections du Musée national suisse d'Affoltern am Albis

Dates : Mercredi, le 17 mars 2021
Jeudi, le 25 mars 2021

Fabrique de clous Winterthur / ZH

Dates : Jeudi, le 4 mars 2021
Vendredi, le 12 mars 2021

Nouveau : offre des manifestations suivantes avec l'invitation correspondante (les invitations figurent dans les pages ci-après) :

Centre opérationnel CFF Olten

Dates : Lundi, le 12 avril 2021
Vendredi, le 16 avril 2021
Lundi, le 19 avril 2021
Vendredi, le 23 avril 2021
Lundi, le 26 avril 2021

Le bâtiment de six étages, à l'ouest de la gare d'Olten, est l'un des quatre centres opérationnels des CFF (BZ Mitte) qui gèrent et dirigent le trafic ferroviaire.

Le cœur du Centre opérationnel BZ Mitte se trouve être la centrale de commandement à l'étage supérieur. Depuis là, des spécialistes femmes et hommes surveillent 3000 signaux, 2800 aiguillages et 190 gares tout le long d'un réseau de voies ferrées de 750 kilomètres. Les quatre grandes gares de Berne, Bâle, Lucerne et Olten, avec plus de 400 000 passagères et passagers par jour,

appartiennent à la zone de chalandise du Centre opérationnel d'Olten.

Nous apprenons comment les conductrices et conducteurs de trains placent correctement les aiguillages jour et nuit afin que nos trains arrivent toujours dans la bonne gare et sur le bon quai ...

Répétitions de l'exposé de l'astronaute Claude Nicollier au Musée de l'aviation militaire de Payerne « Clin d'Ailes »

Dates: Mardi, le 1er juin 2021
Jeudi, le 10 juin 2021

Les deux exposés de l'astronaute Claude Nicollier, au mois d'octobre écoulé, n'ont pu être suivis que par un nombre restreint de personnes à cause des dispositions afférentes au coronavirus. De ce fait, tous les seniors intéressés n'ont pas pu prendre part à cet exposé intéressant.

Notre membre, l'astronaute Claude Nicollier, nous reçoit encore une fois pour deux répétitions de cet exposé au Musée de l'aviation militaire de Payerne « Clin d'Ailes ». Il nous permettra d'avoir de première main un vaste coup d'œil approfondi sur ses missions passées dans l'espace.

Bénéficiez de cette occasion unique, en l'occurrence de pouvoir participer à un exposé de cet orateur hors pair !

Promenade guidée à travers la vieille ville de Zurich, le long de la Limmat, depuis Oberdorf jusqu'au Niederdorf

Dates: Lundi, le 3 mai 2021
Mercredi, le 12 mai 2021
Jeudi, le 20 mai 2021
Jeudi, le 27 mai 2021
Lundi, le 31 mai 2021

Vivez la fascination de la vieille ville de Zurich et de ses plus de 2000 ans d'histoire. Venez vous balader le long de la Limmat, à travers la vieille ville, et découvrez des monuments historiques, des places paisibles, des vestiges de thermes romains et bien plus encore. Et, à la fin, près du Musée national suisse à la Platzspitz, à proximité du déversoir, recevez des informations sur la régulation du lac de Zurich.

Il va de soi qu'un bon repas de midi ne saurait manquer à la « Zunfthaus Neumark ».

Voyage d'automne de l'ACC 2021 à Salzbourg / A

Date: Mercredi 8 au samedi 11 septembre 2021

... Les boulettes (Nockerl) de Salzbourg, boules de Mozart, fiacres, forteresse de Hohensalzburg, concerts de Mozart, mines de sel et biens d'autres choses encore constituent aujourd'hui les caractéristiques de Salzbourg.

Une randonnée dans Salzbourg et le Salzkammergut, un bon repas de midi au « Weissen Rössel am Wolfgangsee », une croisière sur la Salzach avec ensuite un repas du soir VIP et un concert Mozart sur la Hohensalzburg et beaucoup d'autres choses nous attendent à l'occasion de ce voyage.

Vous trouverez les invitations avec le programme détaillé directement après ce texte.

AUTRES MANIFESTATIONS PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2021

Les invitations correspondantes sont mises en ligne la plupart du temps sur notre site www.vkb-acc.ch/senioren. Là où elles manquent encore, nous nous efforcerons de les publier dès que possible.

Swissgrid Aarau

Dates: Mercredi, le 9 juin 2021
Mercredi, le 16 juin 2021
Mercredi, le 23 juin 2021

Lac d'Emosson / VS

Dates: Jeudi, le 8 juillet 2021
Mardi, le 20 juillet 2021
Mercredi, le 4 août 2021
Jeudi, le 12 août 2021

Etablissement pénitentiaire de Saint-Jean, Le Landeron / NE

(Tiré du programme pour seniors 2020)
Date: Mardi, le 13 juillet 2021

Sur les traces du général Souvorov à travers les Alpes

Date: Mercredi, le 18 août 2021

Promenade épicurienne à Goms / VS

Dates: Jeudi, le 26 août 2021
Mardi, le 31 août 2021

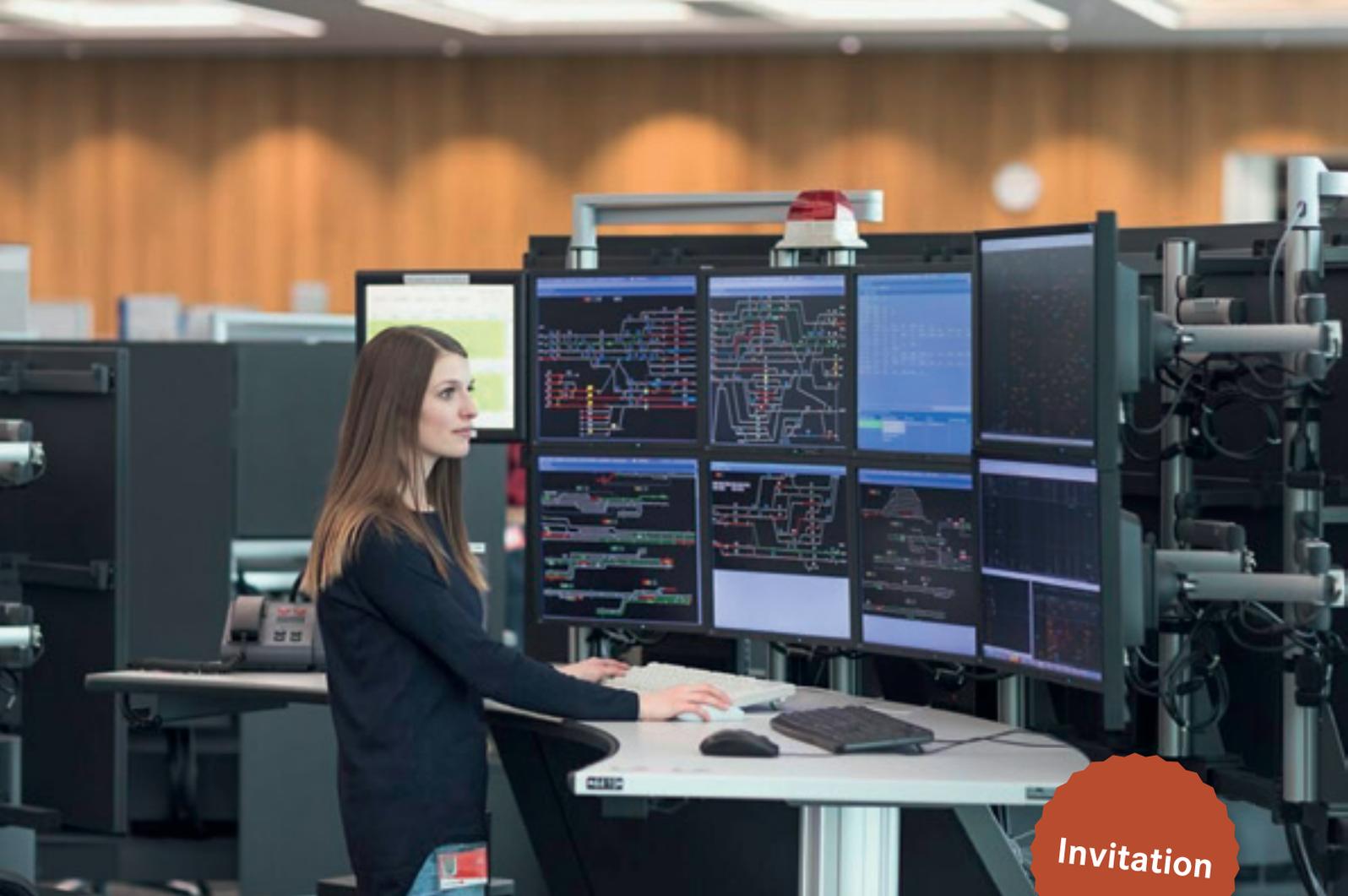
Pavillon Le Corbusier, Zurich

Dates: Mercredi, le 22 septembre 2021
Jeudi, le 30 septembre 2021
Mercredi, le 13 octobre 2021
Mercredi, le 20 octobre 2021

Chères et chers seniors, je me réjouis d'ores et déjà d'un grand nombre d'inscriptions pour ces diverses manifestations.

Cordiales salutations

Association des cadres de la Confédération ACC - seniors
Erwin Steuri



Invitation

Invitation pour une visite Centre opérationnel CFF, Olten (BZ Mitte)

Chères et chers seniors,

Au mois d'avril 2020, le coronavirus a contrecarré nos plans en ce sens que les visites prévues du Centre opérationnel CFF d'Olten ont dû être annulées.

Cependant, une bonne nouvelle intervient: nous pourrions mettre sur pied cinq fois cette visite au cours du mois d'avril 2021. En effet, la demande de participation à cette visite a été littéralement énorme.

Le bâtiment de six étages à l'ouest de la gare d'Olten est l'un des quatre centres opérationnels (BZ Mitte) qui gèrent et dirigent le trafic ferroviaire.

Le cœur du centre opérationnel se trouve être la centrale de commandement à l'étage supérieur. Depuis là, des spécialistes femmes et hommes surveillent 3000 signaux, 2800 aiguillages et 190 gares tout le long d'un réseau de voies ferrées de 750 kilomètres. Les quatre grandes gares de Berne, Bâle, Lucerne et Olten, avec plus de 400 000 passagères et passagers par jour, appartiennent à la zone de chalandise du Centre opérationnel d'Olten.

Le domaine de chalandise du BZ Mitte est réparti entre les secteurs Gurten (région de Berne), Plateau (canton de Soleure), Pilate

(région de Lucerne), Südbahn (Freiamt), Aar (canton d'Argovie) et Birse (cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne). Les divers trains passent de secteur en secteur.

Les tâches des spécialistes femmes et hommes englobent quatre domaines. Les conductrices et conducteurs de trains desservent les postes d'aiguillage au moyen de la technologie de contrôle. Des régulateurs surveillent le trafic ferroviaire dans le secteur qui leur est attribué. S'y ajoutent des spécialistes de l'information qui gèrent depuis Olten l'information donnée aux clients dans les gares ainsi que des techniciens qui surveillent la technologie et le courant électrique ferroviaires.

En cas d'importantes perturbations du trafic ferroviaire, on trouve au milieu de la centrale de commandement une « Hot Zone – zone chaude » où, en peu de temps, les spécialistes déterminants sont rassemblés et les coordinateurs désignés. Suivant leur mission, ces coordinateurs portent des vestes réfléchissantes de couleurs différentes.

A Olten, aux heures de pointe, plus de 70 collaboratrices et collaborateurs sont engagés simultanément.

Nous visiterons ensemble ce Centre opérationnel Mitte :

Dates :
Lundi, le 12 avril 2021
Vendredi, le 16 avril 2021
Lundi, le 19 avril 2021
Vendredi, le 23 avril 2021
Lundi, le 26 avril 2021

Rendez-vous

13.15 h **Centre opérationnel CFF Mitte (Olten)**
 Gösgenstrasse 18
 4600 Olten

Programme

13.30 h Exposé introductif, Aperçu du BZ Mitte.
 14.00 h La visite guidée qui suit permet de jeter un coup d'œil dans les domaines suivants :

- Comment le trafic ferroviaire est-il géré en Suisse aujourd'hui
- Le trafic ferroviaire est simulé à une place de travail de démonstration équipée d'un grand écran, à savoir comment la conductrice ou le conducteur de trains dirigent ces derniers et gèrent le réseau
- Comment le centre opérationnel est construit et équipé
- Comment le pilotage du trafic s'effectue en live. Cela par le biais d'un coup d'œil dans le vaste poste de commandement, grâce à la fenêtre-panorama dans la galerie des visiteurs.

ca. 15.00 h Fin
 ca. 15.15 h Apéritif individuel au restaurant « Flügelrad ». Le restaurant se trouve à 10 minutes de marche environ du BZ Mitte, directement près de la sortie à l'arrière de la gare d'Olten.

Voyage aller et retour

Voyage avec les moyens de transport publics

Jusqu'à la gare d'Olten. Ensuite et à pieds, suivre le quai 1 (10 minutes au maximum), en direction de Zurich jusqu'à la nouvelle construction bien visible des CFF.

Voyage avec le véhicule privé

A proximité de la gare d'Olten, il n'y a que peu de places de parc, payantes de surcroît.

Coûts

Les coûts pour la visite sont pris en charge par l'ACC.
 L'apéritif individuel qui suit la visite est à payer directement par les participant-e-s eux-mêmes.

Participant-e-s

Les seniors de l'ACC et des sections affiliées, avec leur partenaire, mais également des membres actifs de l'ACC, avec leur partenaire, sont cordialement invités à prendre part à ces visites.

Le nombre des participant-e-s est limité à 30 personnes au maximum par visite.

Remarque

Les participantes et participants à mobilité réduite peuvent utiliser l'ascenseur du centre opérationnel lors de la visite.

Assurance

L'assurance est du ressort des participant-e-s.

Accès au centre opérationnel

Pour accéder au centre opérationnel, l'ensemble des participantes et participants doivent justifier leur identité au moyen du passeport ou de la carte d'identité.

Inscription

Inscription svp par courriel jusqu'au **lundi 15 mars 2021** auprès de : erwin.steuri@bluewin.ch
 (pour autant qu'aucun courriel n'existe, au moyen du bulletin d'inscription en haut sur la page 33).



Claude Nicollier, le seul Suisse dans l'espace

Invitation

Exposé de l'astronaute Claude Nicollier au Musée de l'aviation militaire de Payerne « Clin d'Ailes »

Chères et chers seniors,

« La joie l'emporte, Monsieur Nicollier ! » Le 7 août 1992 et par ces paroles, le conseiller fédéral Adolf Ogi félicitait le premier astronaute suisse dans l'espace. A ce moment-là, Claude Nicollier était précisément en mission dans l'espace avec la navette spatiale Atlantis.

En 1975, le pilote militaire et chez Swissair Nicollier, 31 ans, apprend que l'Agence spatiale européenne (ESA) veut former ses astronautes en propre pour le projet commun Spacelab avec l'Autorité spatiale américaine NASA.

Il obtient une place à l'ESTEC, le centre technologique de l'ESA à Noordwijk, en Hollande du Sud, et travaille là aux programmes scientifiques communs de l'ESA et de la NASA.

En 1978, ce Suisse tranquille et modeste se trouve admis dans le premier corps européen des astronautes.

L'astronaute scientifique Nicollier se décide ensuite à postuler auprès de la NASA une formation en tant que spécialiste de mission, en l'occurrence comme ingénieur de bord. Cette position était en effet réservée à des citoyens américains, étant donné que les spécialistes de missions ne doivent pas seulement actionner le bras télémanipulateur de charges utiles depuis la soute de la navette, mais également être capable de piloter cette dernière dans des cas spéciaux.

Son expérience ayant été bénéfique, Claude Nicollier fut finalement choisi pour la mission dans l'espace STS-46.

Monsieur Nicollier a passé 42 jours, 12 heures, 6 minutes et 9 secondes dans l'espace. Il a fait 680 fois le tour de la terre et s'est aventuré durant 8 heures et 10 minutes à l'extérieur de la navette spatiale. Claude Nicollier, 75 ans, est le seul Suisse à avoir été dans l'espace.

Actuellement, Monsieur Nicollier fait partie du « Swiss Space Center » à Lausanne, tout en étant professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Au niveau master, il donne une conférence sur « Space Mission Design and Operations ».

Notre membre de l'ACC, Monsieur le professeur Claude Nicollier, astronaute, nous fait l'honneur de nous dépeindre ses expériences inhérentes à l'espace dans le cadre d'un exposé.

Ce contact a pu être établi grâce au **Brigadier à. d. Alfred Ramseyer, ancien chef d'Etat-major des Forces aériennes et pilote de jet.** Nous le remercions très cordialement.

Dates: Mardi 1^{er} Juin 2021*exposé en langue française***Vendredi, le 4 juin 2021***exposé en langue allemande***Rendez-vous**

13.45 h Musée de l'Aviation Militaire « Clin d'Ailes »
Aérodrome de Payerne
1530 Payerne

Fr. 10.– par personne seront encaissés.

Programme

14.00 h Exposé de Monsieur le professeur Claude Nicollier, astronaute
« Schritte im Weltraum: Apollo Programm und meine Weltraumabenteuer »
(« Mes pas dans l'espace: programme Apollo et mes aventures dans l'espace »)

15.30 h Monsieur le Brigadier à.d. Alfred Ramseyer nous fait visiter le Musée de l'aviation.
En tant qu'ancien pilote de jet de combat, il a volé avec tous les types d'avion exposés dans le musée.

ca. 16.45 h Fin

Voyage*Voyage aller avec les moyens de transport publics*

A partir de la gare de Payerne avec le bus no 560 jusqu'à l'aérodrome de Payerne

Départ gare de Payerne: 13.20 h

Arrivée aérodrome de Payerne: 13.26 h

Voyage retour avec les moyens de transport publics

Départ aérodrome de Payerne: 17.00 h

Arrivée gare de Payerne: 17.13 h

Voyage avec le véhicule privé

Autoroute A1, sortie Payerne et suivre les panneaux jaunes « Militaires » avec le pictogramme ✈ avion ».

Il y a suffisamment de places de parc gratuites à proximité du Musée de l'aviation de Payerne.

Coûts

La conférence donnée par Monsieur le professeur Claude Nicollier est gratuite. Nous tenons à le remercier ici très chaleureusement.

Pour l'utilisation de la salle durant l'exposé et l'entrée au Musée de l'aviation, Fr. 10.– par personne sont demandés.

Participant-e-s

Les seniors de l'ACC et des sections affiliées, avec leur partenaire, mais également des membres actifs de l'ACC, avec leur partenaire, sont cordialement invités à cette conférence.
Le Musée de l'aviation est accessible aux fauteuils roulants.

Le nombre des participant-e-s par visite est limité à 40 personnes (distanciation sociale suite au coronavirus).

Inscription

Prière de s'annoncer par courriel jusqu'au **lundi 30 avril 2021** auprès de :

erwin.steuri@bluewin.ch

Pour autant qu'aucun courriel n'existe, au moyen du bulletin d'inscription en bas de la page 33.





Invitation

Visite guidée de la vieille ville de Zurich : depuis les thermes romains jusqu'aux vitraux de Chagall, en passant par les drainages historiques de la ville et un coup d'œil sur la régulation du lac de Zurich

Chères et chers seniors,

Au mois de mai 2020, le coronavirus a contrecarré nos plans en ce sens que les promenades –visites guidées de la vieille ville de Zurich ont dû être annulées.

Cependant, une bonne nouvelle intervient : nous pourrions mettre cinq fois cette visite sur pied au cours du mois de mai 2021. En effet, la demande de participation à cette visite a été littéralement énorme.

Vivez la fascination de la vieille ville de Zurich et de ses plus de 2000 ans d'histoire. Venez vous balader le long de la Limmat, à travers la vieille ville, et découvrez des monuments historiques, des places paisibles, des vestiges de thermes romains et bien plus encore. Et, à la fin, près du Musée national suisse à la Platzspitz, à proximité du déversoir, recevez des informations sur la régulation techniquement intéressante du lac de Zurich.

Sous une conduite guidée experte, la promenade nous conduit de la gare principale de Zurich le long de la Limmat, à gauche, jusqu'au Schipfe, puis jusqu'au Wühre et, plus loin, jusqu'au Fraumünster et ses vitraux de Marc Chagall, mondialement connus. Ensuite, nous cheminons sur le Münsterbrücke, le long du quai de la Limmat, vers le Grossmünster avec la Karlsturm portant le nom du Kaiser Karl der Grosse (Charlemagne), en direction de la vieille ville.

Le parcours nous mène, par des rues et ruelles cachées, de l'Ober- au Niederdorf.

Aux archives de la ville, nous apprenons, grâce à un relief historique de reconstruction de la ville, comment l'eau de la Limmat fut utilisée autrefois au moyen de roues hydrauliques et de moulins.

Il va de soi qu'un bon repas de midi ne saurait manquer à l'ombre de vieux arbres au cœur de la vieille ville, dans une Zunfthaus (maison de corporation) historique.

Cette promenade dans la cité est conduite par une guide de la ville expérimentée. En outre, avant et après le repas de midi, notre membre senior, M. le professeur Dr. Fritz Stauffer, ancien chargé de cours à l'EPF Zurich, nous donne des informations sur l'utilisation de l'eau aux temps jadis et sur ses conséquences ; de plus, sur la régulation de l'eau ultérieure ainsi qu'actuelle du lac de Zurich et sur le déversoir à la Platzspitz.

Et, pour autant qu'il y ait suffisamment de places sur le bateau de la compagnie de navigation de la Limmat, une brève croisière nous ramène à l'arrêt du Landesmuseum (Musée national suisse) près de la gare principale et du déversoir à la Platzspitz.

Dates :
Lundi, le 3 mai 2021
Mercredi, le 12 mai 2021
Jedi, le 20 mai 2021
Jedi, le 27 mai 2021
Lundi, le 31 mai 2021.

Rendez-vous

10.10 h

Auprès du Treffpunkt (point de rendez-vous), hall de la gare principale de Zurich.

Programme

10.15 h Départ, le long de la Limmat, à gauche, depuis le Schipfe jusqu'au Wühre.
Bref coup d'œil aux thermes romains près de l'hôtel Storchen à la Weinplatz.

Courte visite guidée du Fraumünster avec les vitraux mondialement connus de Marc Chagall.

La promenade se poursuit sur le Münsterbrücke vers la Wasserkirche avec le monument de Zwingli, en direction de l'Ober-/Niederdorf.

En chemin, nous arrivons à une entrée cachée nantie d'une porte presque invisible, avec un coup d'œil ou, pour celle ou celui qui le veut, le franchissement de la dernière tranchée conservée à Zurich. Vers la fin du Moyen Age, les restes de cuisine et le contenu des latrines étaient jetés directement à l'arrière des maisons dans la tranchée ouverte. Aujourd'hui, ce fossé est propre et sec, mesurant quelque 25 m de longueur et se rétrécissant toujours plus. A la fin, on trouve une sortie étroite et également cachée sur l'Oberdorfasse.

Nous continuons notre balade dans le Niederdorf jusqu'à la maison portant le numéro 14 où Lénine vécut du 21 février 1916 jusqu'au 2 avril 1917. Vers la fin de la première guerre mondiale, il partit de là dans un wagon de chemin de fer plombé, traversant l'Empire allemand, pour parvenir à Saint-Petersbourg. Dans cette cité, il déclencha la révolution russe d'octobre contre le tsar Nicolas II.

Ensuite, nous nous rendons aux archives de la ville au Neumarkt. On y trouve le relief de reconstruction de la ville de 1750 environ, avec les roues hydrauliques et les moulins d'alors sur la Limmat.

A cet endroit, notre membre senior, M. le professeur Dr. Fritz Stauffer, nous donne des informations sur l'importance qu'avait autrefois la régulation de l'eau et les mesures prises et celles encore à réaliser aujourd'hui pour garantir la sécurité contre les inondations.

ca. 12.00 h Repas de midi à la Zunfthaus (maison d'une corporation) Neumarkt. Par beau temps, nous mangeons dans la grande cour intérieure à l'ombre d'arbres séculaires alors qu'en cas de mauvais temps, nous prenons notre repas dans l'antique salle de la corporation.

14.20 h Débarcadere Limmatquai, départ avec le bateau de la Limmat en direction de la station Landesmuseum (Musée national suisse). Aucune réservation n'est possible sur ce bateau. Le nombre de personnes pouvant y monter ne saurait être supérieur au nombre de places assises. « Les personnes en trop » marchent pendant quelque 10 minutes jusqu'à la Platzspitz, le beau parc près de la station Landesmuseum. Pour la croisière, l'abonnement général, les cartes journalières ou les tickets de la Verkehrsbetriebe Zürich (VBZ) sont valables. Les tickets peuvent être achetés à bord.

14.45 h Platzspitz près du déversoir : régulation du niveau du lac, là où les deux rivières de la ville, en l'occurrence la Limmat et la Sihl, se rejoignent. M. le Professeur Dr. Fritz Stauffer nous donne ici des informations sur la manière de fonctionner du déversoir ; la régulation du lac et la protection contre les inondations.

15.15 h Rafrâichissement frais individuel au Restaurant Drathschmiede sur la rive d'en face de la Limmat. Fin de la visite.

Assurance

L'assurance est du ressort des participantes et participants.

Coûts

La visite guidée de la ville, entrée dans l'église du Fraumünster et ses vitraux de Chagall incluse), coûte Fr. 25.- par personne. Ce montant sera encaissé pendant le repas de midi.

Les coûts pour le menu à 3 services, eau minérale et café compris, s'élèvent à Fr. 45.- par personne. Les boissons alcoolisées sont à payer séparément. Le montant du repas de midi est à régler directement sur place par les participant-e-s.

Participant-e-s

Les seniors de l'ACC et des sections affiliées, avec leur partenaire, mais également des membres actifs de l'ACC, avec leur partenaire, sont cordialement invités à ces visites guidées.

Le nombre des participant-e-s est limité à 20 personnes par visite.

Des répétitions seront organisées en cas de forte demande.

Inscription

Prière de s'annoncer par courriel (pour autant qu'aucune adresse courriel n'existe, au moyen du bulletin d'inscription à la page 35) jusqu'au **mercredi 31 mars 2021**, auprès de : erwin.steuri@bluewin.ch



Invitation

Voyage d'automne de l'ACC 2021 à Salzburg/A

Chères et chers seniors,

En automne 2020, le coronavirus a contrecarré nos plans en ce sens que notre voyage d'automne à Salzburg a dû être annulé.

Cependant une bonne nouvelle : en automne 2021, nous pourrions vivre ce voyage avec le même programme.

... Les boulettes (Nockerl) de Salzburg, boules de Mozart, fiacres, forteresse de Hohensalzburg, concerts de Mozart, mines de sel et bien d'autres choses encore constituent aujourd'hui les caractéristiques de Salzburg.

L'histoire de la ville de Salzburg commence déjà au néolithique avec la première implantation de la zone urbaine actuelle aux abords de la Salzach. La ville de Salzburg est au bénéfice d'une tradition culturelle particulièrement longue.

Avec la nomination expresse d'un juge de ville archiépiscopal, Salzburg est la plus ancienne cité sur le territoire de l'Autriche actuelle. On y trouve entre autres la Sigmund Tor avec le plus ancien tunnel routier d'Autriche, le tunnel à broches du canal de l'ALM (la plus ancienne galerie d'eau datant du Moyen Age d'Europe centrale) et bien d'autres choses encore.

On trouve de plus à Salzburg le plus ancien funiculaire toujours en service du monde, le « Reiszug », funiculaire permettant d'accéder à la forteresse de Hohensalzburg et, probablement, la plus ancienne avenue seigneuriale en état d'Europe, l'Hellbrunner Allee, ainsi que les plus anciens jardins de nains du monde se trouvant dans le jardin du Palais Mirabell. Le centre historique de la ville figure depuis 1996 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'habitant de Salzburg le plus connu est le compositeur Wolfgang Amadeus Mozart qui est né dans cette cité en 1756. De ce fait, la ville porte le surnom de « Mozartstadt » (ville de Mozart).

Nous découvrirons et bénéficierons ensemble des beautés de la ville de Salzburg et de ses environs.

Un repas de midi pris au restaurant mondialement connu de « Weissen Rössel am Wolfgangsee » et une visite du château d'Hellbrunn avec ses jeux d'eau ne sauraient manquer à notre programme.

Une promenade en ville guidée jusqu'au Palais Mirabell en empruntant « l'Engelstiege » (escalier des anges) jusqu'à la salle de marbre, « la plus belle salle de mariage d'Europe centrale » ainsi que le merveilleux jardin du château ne sauraient être oubliés. La promenade se poursuivra dans la vieille ville jusqu'à la Cathédrale de Salzburg, dans la Getreidegasse, la « Mozartplatz » (place de Mozart), etc.

Une excursion en bateau sur la Salzach, une ascension vers la forteresse d'Hohensalzburg avec le « Festungsbahn » (funiculaire) liée à un repas du soir VIP, le tout se terminant par un concert Mozart en haut, à la forteresse, constituent des points forts de ce voyage d'automne.

Quoique des températures chaudes règnent encore au mois de septembre et qu'il faut s'attendre à peu de précipitations, il est recommandé de prendre avec soi un vêtement contre la pluie – ceci en prévision du « Schnürl-Regen » (pluie de Salzburg) qui n'est pas totalement à exclure !

Date: Mercredi 8 au samedi 11 septembre 2021

Programme**Mercredi, le 8 septembre 2021**

- 06.00 h Départ de Thoune, terminal des cars près de la gare : (vis-à-vis du débarcadère)
- 06.45 h Départ de Berne, Place Guisan : (à proximité de l'arrêt des trams 9)
- 08.00 h Départ de Zurich, terminal des cars Sihlquai
- ca. 08.45 h Arrivée au restoroute de Kempthal, pause café
- 09.30 h Poursuite du voyage via St-Gall - Bregenz – Memmingen pour Ammersee
- ca. 13.30 h Arrivée à Ammersee, Klostergasthof Andechs
Repas de midi à la Bräustüberl (valable avec de bons mets bavarois copieux), selfservice à des prix très raisonnables
- ca. 14.15 h Poursuite du voyage via Türkheim – Munich – Rosenheim pour Salzburg
- ca. 17.30 h Arrivée à l'hôtel :
- 4* Dorint City-Hotel Salzburg, Sterneckstrasse 20 A-5020 Salzburg*

Soirée à libre disposition. Repas du soir individuel.

Jeudi, le 9 septembre 2021

- Dès 06.00 h Petit déjeuner à l'hôtel.
- 10.00 h Avec un guide, promenade guidée dans Salzburg : Palais Mirabell avec la salle de marbre, la « plus belle salle de mariage d'Europe centrale ». Les groupes de statues en marbre vers la fontaine symbolisent les quatre éléments naturels. En outre, le Heckentheater, le Zwergelgarten (jardin des nains) et le Gartenparterre avec sa décoration florale sont dignes d'être vus. Depuis là, la promenade se poursuit vers la vieille ville avec ses curiosités telles que la cathédrale, la Getreidegasse, les Festspielhäuser, le St. Peter Bezirk (Quartier Saint-Pierre), la Mozartplatz (Place Mozart), etc.
- ca. 12.30 h Repas de midi individuel.
Après midi à libre disposition.
- Un guide nous accompagnera pendant le programme de la fin d'après-midi et de la soirée :
- 16.15 h Hôtel; marche vers l'embarcadère (15 minutes environ) pour l'excursion en bateau sur la Salzach. En cas de mauvais temps, déplacement en car jusqu'à proximité de l'embarcadère. L'embarcadère se trouve au cœur de la vieille ville.
- 17.00 h Croisière sur la Salzach (40 minutes environ). Ensuite, promenade jusqu'au funiculaire de la forteresse (10 à 15 minutes environ).
- 18.00 h Déplacement avec le funiculaire pour la forteresse d'Hohensalzburg.

- 18.30 h Repas du soir VIP raffiné (compris dans l'arrangement, boissons exclues) à des tables choisies au Panoramarestaurant zur Festung Hohensalzburg (par beau temps, sur la terrasse panoramique du restaurant, avec vue sur la ville et la région de Salzburg).

Menu (Etat 2020) :

Jour pâtisserie de Salzburg avec deux sortes de tartinades

Potage mousse aux herbes avec croûtons

Médailles de veau au cognac avec sauce à la crème, gratin de pommes de terre et légumes ou

Sandre, saumon et crevettes à la sauce aux herbes avec nouilles au safran et légumes ou

Strudel aux légumes avec sauce potiron-gingembre et pommes de terre aux herbes et « Mozart Dessert Variation ».

- 20.00 h Déplacement avec le guide via divers escaliers jusqu'à la salle de concerts.

- 20.30 h Best of Mozart à la forteresse dans les locaux majestueux de cette dernière.

Nous bénéficions d'une combinaison unique avec un bouquet final bien au-dessus des toits de la ville (durée environ 1,5 heure), y compris un verre de champagne (Sekt) pendant la pause du concert.

Quoique le repas du soir et le concert se déroulent dans un cadre festif, aucun vêtement de soirée n'est formellement exigé : nous vous recommandons toutefois une veste avec chemise pour les messieurs (pas de shorts ou de T-shirts) et un vêtement approprié pour les dames.

- dès 22.00 h Retour en ville avec le funiculaire de la forteresse. Brève marche jusqu'au Mozartsteg (7 minutes environ), conduite par le guide. Retour à l'hôtel en car.

Vendredi, le 10 septembre 2021

- Dès 06.00 h Petit déjeuner à l'hôtel.
- 10.00 h Hôtel ; départ avec le car pour l'excursion dans le Salzkammergut à St. Wolfgang. Promenade individuelle dans le village de St. Wolfgang.
- 12.30 h Repas de midi dans le restaurant mondialement connu « Weisses Rössel am Wolfgangsee », Menu à 3 services, eau minérale et baguette incluses (comprises dans l'arrangement). Attention : il n'y a pas de vin de table ouvert, mais uniquement du vin en bouteilles au prix fort.

Menu (état 2020)

Potage crème de légumes
Steak de longe de porc rôti avec une sauce aux champignons, légumes et croquettes
Rössl-Dessert
ou
Plat principal végétarien

14.15 h Départ avec le car pour le château d'Hellbrunn (durée du voyage environ 1,5 heure).

16.00 h Visite individuelle du château d'Hellbrunn avec audioguides (écouteurs).

17.00 h Visite avec guide dans le jardin du château avec jeux d'eau (40 minutes environ).

18.00 h Retour à l'hôtel avec le car.
Repas du soir individuel.

Samedi, le 11 septembre 2021

Dès 06.30 h Petit déjeuner à l'hôtel.

09.00 h Hôtel; départ avec le car en direction d'Innsbruck (durée environ 2,5 heures).
Promenade individuelle dans la vieille ville d'Innsbruck.

13.00 h Repas de midi au restaurant Stiftskeller à Innsbruck :
Menu à 3 services, eau minérale et pain blanc inclus (compris dans l'arrangement).
Menu (état 2020)
Bouillon clair avec boulettes Kaspress
Wienerschnitzel de porc avec des canneberges et des pommes de terre au persil
Strudel aux pommes avec crème ou sauce vanille
ou
Petite salade
Plat principal végétarien
Strudel aux pommes avec crème ou sauce vanille

14.30 h Retour en Suisse avec le car pour les lieux d'embarquement.

ca. 18.00 h Arrivée au restoroute de Kempthal.
Arrêt.

18.45 h Poursuite du voyage pour Zurich, terminal des cars Sihlquai.

ca. 19.15 h Arrivée à Zurich, terminal des cars Sihlquai.

ca. 20.45 h Arrivée à Berne, Guisanplatz.

ca. 21.30 h Arrivée à Thoun, terminal des cars près de la gare (vis-à-vis du débarcadere).

Des modifications du programme demeurent réservées.

Coûts

Prix par personne en chambre double :
 4**Dorint City-Hotel Salzburg Fr. 908.-*
supplément pour chambre individuelle Fr. 219.-

Sont compris dans l'arrangement :

- Voyage en car
- 3 Nuitées avec petit déjeuner à l'hôtel 4* Dorint City-Hotel, Sterneckstrasse 20, A-5020 Salzburg
- Repas de midi au « Weissen Rössel am Wolfgangsee » à 3 services, eau minérale et baguette incluses
- Repas de midi au Stiftskeller Innsbruck (voyage de retour) à 3 services, eau minérale et pain blanc inclus
- Visite de la ville guidée classique de Salzburg, 1 guide pour 20 participant-e-s
- Forfait VIP excursion en bateau, trajet avec le funiculaire de la forteresse, repas du soir et concert sur la forteresse Hohensalzburg avec :
 - Guide
 - Croisière sur la Salzach
 - Trajet aller et retour avec le funiculaire de la forteresse
 - Repas du soir VIP au Panoramarestaurant (par beau temps sur la terrasse panoramique), sans
 - les boissons
 - Concert à la forteresse catégorie I (places assises dans les 6 premières rangées)
 - Cahier-programme du soir
 - 1 verre de champagne (Sekt) pendant la pause du concert
 - Entrée et audioguides au château d'Hellbrunn et visite guidée du jardin du château.

Assurance pour frais d'annulation

L'assurance pour frais d'annulation est du ressort des participant-e-s.

Auprès de Gafner-Car Thun-Uetendorf cette assurance peut être conclue moyennant un supplément de 5% du prix de l'arrangement.

Participant-e-s

Les seniors de l'ACC et des sections affiliées, avec leur partenaire, mais également d'autres membres actifs de l'ACC, avec leur partenaire, sont cordialement invités à ce voyage d'automne.

Le nombre des participantes et participants est limité à 45 personnes au maximum.

Le nombre minimum des participant-e-s doit être de 36 personnes (sans cela, le voyage se verrait décommandé).

Assurance (accident, maladie, etc.)

L'assurance est du ressort des participant-e-s.

Inscription :

Prière de s'annoncer par courriel, après avoir dûment rempli le bulletin d'inscription, jusqu'au vendredi 30 avril 2021 *) au plus tard auprès de : erwin.steuri@bluewin.ch

Si aucun courriel n'existe, prière de s'annoncer au moyen du bulletin d'inscription suivant.

*) Salzburg est une ville fort appréciée des touristes. De ce fait, les hôtels demandent une réservation le plus tôt possible.

Bulletin d'inscription pour le voyage d'automne de l'ACC 2021 à Salzbourg/A

Je prends/nous prenons volontiers part au voyage à Salzbourg du mercredi 8 au samedi 11 septembre 2021 :

Pour l'annonce, toutes les informations figurant dans le bulletin d'inscription ci-dessous sont impérativement nécessaires.

Participant-e 1

Nom et prénom

Rue

NPA et localité

Date de naissance

No pass/CI

No tél. fixe

No tél. mobile

Personne de contact en Suisse

et No tél. d'urgence

Participant-e 2

Nom et prénom

Rue

NPA et localité

Date de naissance

No pass/CI

No tél. fixe

No tél. mobile

Personne de contact en Suisse

et No tél. d'urgence

Précisions:

- Logement en chambre double
- Logement en chambre individuelle

Repas du soir VIP à la forteresse d'Hohensalzburg, Participant-e 1 *)

- Avec viande
- Avec poisson
- Végétarien

Repas de midi en commun au « Weissen Rössel am Wolfgangsee », Participant-e 1 *)

- Avec viande
- Végétarien

Repas de midi en commun au « Restaurant Stiftskeller, Innsbruck », Participant-e 1 *)

- Avec viande
- Végétarien

*) Vous êtes prié-e de vous souvenir du menu que vous avez commandé et de le communiquer au personnel de service lors de votre commande de boissons.

Repas du soir VIP à la forteresse d'Hohensalzburg, Participant-e 2 *)

- Avec viande
- Avec poisson
- Végétarien

Repas de midi en commun au « Weissen Rössel am Wolfgangsee », Participant-e 2 *)

- Avec viande
- Végétarien

Repas de midi en commun au « Restaurant Stiftskeller, Innsbruck », Participant-e 2 *)

- Avec viande
- Végétarien

Assurance d'annulation des frais de voyage, Participant-e 1

- Avec assurance d'annulation des frais de voyage (5% du prix de l'arrangement)
- Sans assurance d'annulation des frais de voyage

Lieu d'embarquement:

- Thoune, terminal des cars près de la gare (vis-à-vis du débarcadere)
- Berne, Place Guisan, à proximité de l'arrêt des trams 9
- Zürich, terminal des cars Sihlquai
- Restoroute Kempthal

A envoyer à: Erwin Steuri, Dorfstr. 17, 3633 Amsoldingen

Assurance d'annulation des frais de voyage, Participant-e 2

- Avec assurance d'annulation des frais de voyage (5% du prix de l'arrangement)
- Sans assurance d'annulation des frais de voyage



Bulletin d'inscription pour l'invitation pour une visite du centre opérationnel CFF, Olten (BZ Mitte)

Je prends / nous prenons volontiers part à la visite du Centre opérationnel des CFF à Olten comme suit :

- Lundi, le 12 avril 2021**
- Vendredi, le 16 avril 2021**
- Lundi, le 19 avril 2021**
- Vendredi, le 23 avril 2021**
- Lundi, le 26 avril 2021**

Personne 1

Nom et prénom _____

Rue _____

NPA et localité _____

Personne 2

Nom et prénom _____

Rue _____

NPA et localité _____

Les données personnelles complètes sont requises pour le formulaire de contact (Corona).

A envoyer à : Erwin Steuri, Dorfstrasse 17, 3633 Amsoldingen



Bulletin d'inscription pour l'exposé de l'astronaute Claude Nicollier au Musée de l'aviation militaire de Payerne « Clin d'Ailes »

Je peux / nous pouvons prendre part à la conférence de Monsieur le professeur Claude Nicollier, astronaute, au Musée de l'aviation à Payerne comme suit :

- Mardi 1^{er} juin 2021 (exposé en langue français)**
- Vendredi, le 4 juin 2021 (exposé en langue allemande)**

Réservation de place souhaitée dans le bus :

- Payerne gare, départ à 13.20 heures
- Payerne aérodrome départ à 17.00 heures, arrivée gare de Payerne à 17.13 heures

Personne 1

Nom et prénom _____

Rue _____

NPA et localité _____

Numéro de téléphone _____

Adresse courriel _____

Personne 2

Nom et prénom _____

Rue _____

NPA et localité _____

Numéro de téléphone _____

Adresse courriel _____

Les données personnelles complètes sont requises pour le formulaire de contact (Corona).

A envoyer à : Erwin Steuri, Dorfstrasse 17, 3633 Amsoldingen



Carte de membre de l'ACC

La personne désignée au verso est membre de l'Association
des cadres de la Confédération (ACC)

Berne, en janvier 2021

le président central: Hans Wipfli
le secrétaire général: Christian Furrer



Bulletin d'inscription pour la visite guidée de la vieille ville de Zurich

Je peux/nous pouvons prendre part aux dates suivantes à la visite guidée de la vieille ville de Zurich (communiquez, svp, diverses dates pouvant entrer en considération. Cela facilite la coordination)

- Lundi, le 3 mai 2021**
- Mercredi, le 12 mai 2021**
- Jeudi, le 20 mai 2021**
- Jeudi, le 27 mai 2021**
- Lundi, le 31 mai 2021**

Choix du menu pour le repas de midi:

- Menu avec viande
- Menu végétarien

Personne 1

Nom et prénom _____

Rue _____

NPA et localité _____

Numéro de téléphone _____

Adresse courriel _____

Personne 2

Nom et prénom _____

Rue _____

NPA et localité _____

Numéro de téléphone _____

Adresse courriel _____

Les données personnelles complètes sont requises pour le formulaire de contact (Corona).

A envoyer à: Erwin Steuri, Dorfstrasse 17, 3633 Amsoldingen



Association des cadres de la Confédération
case postale, 3001 Berne

Davantage d'informations sur notre site Internet :
www.vkb-acc.ch